



Verband der Kantonschemiker der Schweiz  
Association des chimistes cantonaux de Suisse  
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

**Embargo: 12 septembre 2019, 9.00 heures**

### **Communiqué de presse**

**En Suisse, l'eau potable est analysée régulièrement par les chimistes cantonaux. Afin d'obtenir une vue d'ensemble s'agissant des résidus de produits phytosanitaires et leurs produits de dégradation dans l'eau potable, des analyses ont été coordonnées cette année dans tout le pays. La qualité de l'eau potable en Suisse est bonne, toutefois des améliorations régionales sont nécessaires. Cela est particulièrement valable pour l'eau potable provenant d'eau souterraine dans des régions agricoles.**

Environ 300 échantillons d'eau potable, répartis sur la Suisse et la Principauté du Liechtenstein ont été prélevés et analysés concernant les résidus de produits phytosanitaires et leurs produits de dégradation. Ces échantillons représentent une zone d'alimentation de 80% de la population. Au total, douze échantillons ont montré des dépassements des valeurs maximales. L'eau potable concernée provient de régions à activité agricole intensive et est consommée par env. 2.7% de la population. La plupart des dépassements de la valeur maximale étaient dus à un produit de dégradation du chlorothalonil.

Une partie des échantillons a été analysée s'agissant de l'herbicide «glyphosate» et son produit de dégradation. Dans aucun échantillon, des résidus correspondants ont été trouvés. Par conséquent, le glyphosate ne représente pas un problème pour l'eau potable en Suisse.

Au-dessous de la valeur maximale, des résidus de pesticides étaient mesurables dans plus de la moitié des échantillons, et dans divers échantillons, des produits de dégradation pour lesquels aucune valeur maximale n'a été fixée ont été décelés. L'eau potable concernée remplit donc les exigences légales des denrées alimentaires.

Bien que l'utilisation de l'herbicide «atrazine» soit interdit depuis sept ans, il a pu être largement décelé. Cela démontre que les processus de dégradation dans l'eau souterraine peuvent être très lents et que des substances peuvent encore être décelées dans l'eau potable des années après une interdiction. Dans le sens de la prévention, les chimistes cantonaux s'engagent à ce que des produits phytosanitaires avec des substances actives ou des produits de dégradation persistants ne soient autorisés qu'avec des conditions sévères, ou alors pas du tout.

Les chimistes cantonaux vont également à l'avenir vérifier régulièrement l'eau potable s'agissant du respect des exigences légales et ordonner aux distributeurs d'eau des mesures appropriées en cas de dépassements.

Le rapport complet: <https://www.kantonschemiker.ch/medienmitteilungen.html>

### **Renseignements au sujet de ce communiqué donnés par:**

Pour la Suisse alémanique: Kurt Seiler, chimiste cantonal AR, AI, SH (Tel.: 052 632 74 80)

Pour la Suisse romande: Claude Ramseier, chimiste cantonal FR (Tel.: 026 305 80 02)

Pour la Suisse italienne: Marco Jermini, chimiste cantonal TI (Tel.: 091 814 61 14)